

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

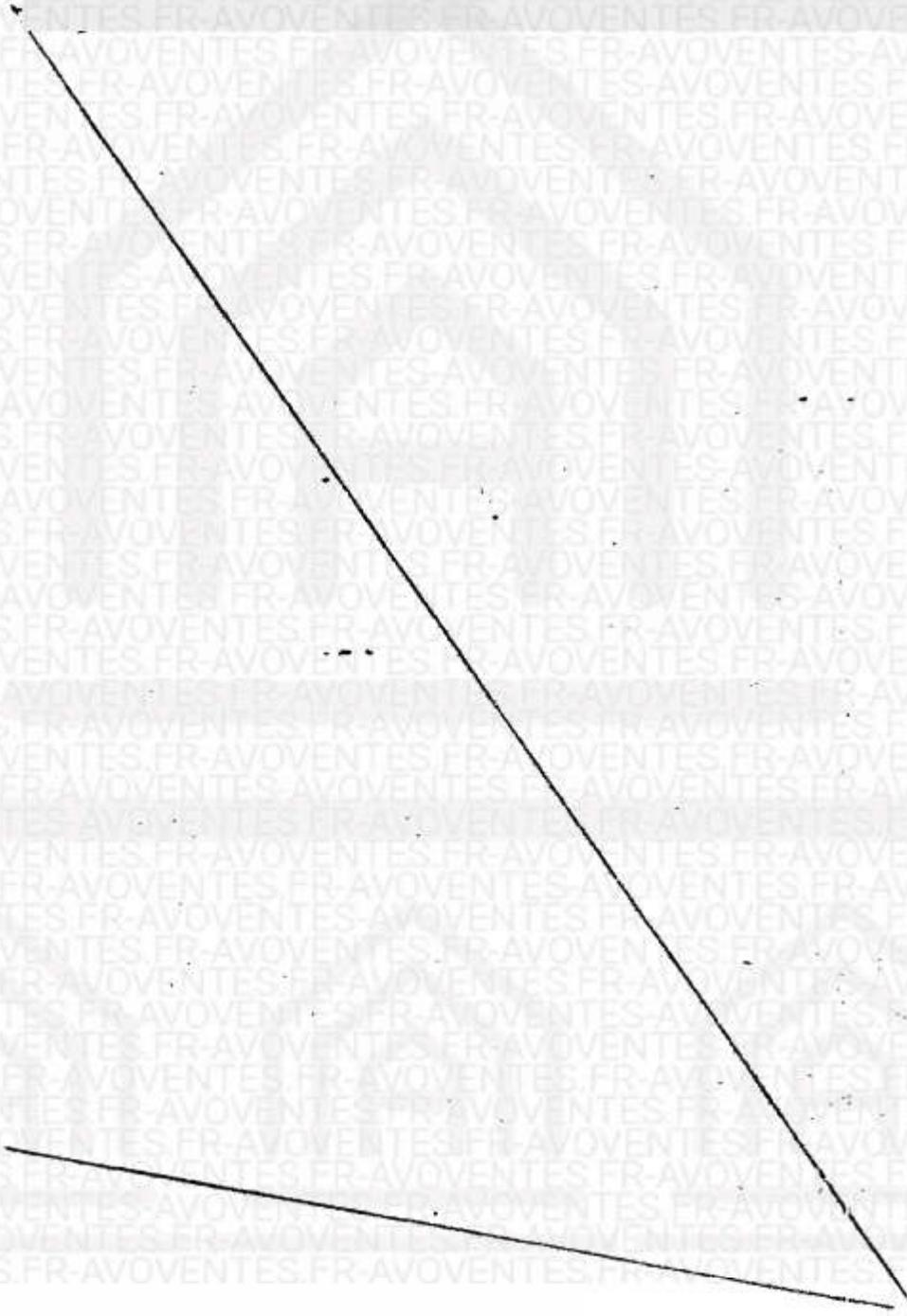
©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR



LESQUELS, noms et às-noms préalablement à l'établissement de l'acte modificatif objet des présentes ont exposé ce qui suit :

E X P O S E

1.- Constitution de la S.C.I. LES THUYAS -

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ANNEMASSE (Haute-Savoie) du 10 NOVEMBRE 1971, enregistré à ANNEMASSE le 22 NOVEMBRE 1971, bordereau 367/6,

et dont une copie certifiée conforme est demeurée annexée à un acte en constatant le dépôt, reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE le 24 AVRIL 1972

Il a été formé entre :

Une Société Civile particulière dénommée "SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE LES THUYAS" pour une durée de dix années, dont le siège social est à ANNEMASSE (Haute-Savoie) 34 Avenue de la Gare, et dont le capital social a été fixé à la somme de dix mille francs, représentée par des apports en numéraires entièrement libérés, et divisé en cent parts d'intérêts de cent francs chacune, numérotées de 1 à 100.

Ladite société ayant pour objet :

. L'acquisition de parcelles de terre sises sur le Territoire de la Commune d'AMBILLY, figurant au cadastre de cette Commune, lieudit "Les Crottes" section AH) sous les numéros 21 - 242 258 et 259 pour une surface totale de neuf mille trois cent vingt cinq mètres carrés.

. La construction sur lesdites parcelles de deux immeubles similaires constitués chacun de cinq étages sur rez-de-chaussée totalisant ensemble soixante dix appartements, ainsi que soixante dix parkings privatifs.

. La division desdits immeubles en appartements et locaux divers, à usage principal d'habitation sous le régime de la copropriété,

. la vente, soit de la totalité des immeubles, soit desdits appartements et locaux, sous forme de lots en co-propriété avant ou après achèvement des constructions.

0 0 1 1 1 1

. et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient en rien le caractère civil de la société.

2.- Acquisition du terrain -

1. Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE le 24 AVRIL 1972, la S.C.I. LES THUYAS a acquis savoir :

Moyennant un prix converti en un marché de travaux passé par la S.C.I. LES THUYAS, société acquéreur, au profit de la S.C.I. GAINDI, société vendeuse, aux termes duquel la S.C.I. LES THUYAS s'est obligée envers la S.C.I. GAINDI à édifier les ouvrages devant constituer l'ensemble immobilier LES THUYAS dont s'agit et à livrer à la S.C.I. GAINDI divers locaux dépendant dudit ensemble correspondant aux 636/5000 èmes de co propriété qu'elle s'est réservés ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 1er JUIN 1972, volume 4481, numéro 31.

2. A la suite d'une vente consentie par la S.C.I. GAINDI à la S.C.I. LES THUYAS et sus relatée, la S.C.I. GAINDI reste propriétaire de 636/5000 èmes de la parcelle de terre aise sur la Commune d'AMBILLY, lieudit "Les Crottes" cadastrée à la sec-

tion AM, sous les numéros 21, 258 et 259.

Le S.C.I. GAINID est devenue propriétaire dudit terrain savoir :

. en ce qui concerne les numéros 21 et 259 par suite de l'acquisition qu'elle en a faite :

Aux termes d'un acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE, le 2 FEVRIER 1971.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix principal qui a été payé comptant et quittancé en l'acte.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY le 5 AVRIL 1971, volume 4192, numéro 14.

. en ce qui concerne le numéro 258, par suite de l'acquisition qu'elle en a faite de

aux termes d'un acte reçu par Me FAVRE, Notaire à ANNEMASSE le 9 SEPTEMBRE 1971.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé en l'acte.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY le 18 OCTOBRE 1971, volume 4319, numéro 24.

3.- Permis de Construire -

Le permis de construire l'ensemble immobilier les THUYAS a été accordé suivant arrêté numéro 74.008.1.40.391 en date du 16 SEPTEMBRE 1971.

Une ampliation de cet arrêté est demeurée annexée à un acte en constatant le dépôt reçu par Me Pierre FAVRE, notaire à ANNEMASSE le 24 AVRIL 1972.

20 - 21 01

à attestation
p. M. F. J. V. E.

L'immeuble LES THUYAS dont dépendent les biens et droits immobiliers objets des présentes est donc cadastré sur la Commune d'AMBILLY (74) lieudit "Les Crottes" section AB sous les numéros : .- 242 pour 13 ares 23 ca .- 21 pour 31 ares 10 ca .- 258 pour 13 ares 14 ca .- 259 pour 31 ares 75 centiares.

4.- Règlement de co-propriété - Etat descriptif de division

Aux termes d'un acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE, le 24 AVRIL 1972,

il a été établi l'état descriptif de division et règlement de co propriété de l'ensemble Immobilier LES THUYAS.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNÉCY, le 1er JUIN 1972, volume 4481, numéro 32.

Aux termes dudit acte il a été notamment précisé la composition de l'ensemble immobilier, lors de son achèvement, à savoir :

Un bâtiment dit Bâtiment 1, à usage principal d'habitation portant le numéro 1 de la rue Jean Moulin, élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, et de cinq étages

Un bâtiment dit Bâtiment 2, à usage principal d'habitation portant le numéro 3 de la rue Jean Moulin, élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de cinq étages

Dans la cour, soixante dix emplacements parkings pour voitures automobiles.

Sont demeurés joints et annexés audit acte les plans suivants :

- . Plan de situation de l'ensemble immobilier,
- . Plan masse,
- . Plan du rez-de-chaussée des deux bâtiments
- . Plan de l'étage courant pour les deux bâtiments.

Toujours aux termes dudit acte, l'ensemble immobilier a été divisé en 210 lots numérotés de 1 à 70 et de 101 à 240 inclus.

La quote-part des parties communes générales et la propriété du sol indivis, désignées plus loin sous le vocable "Parties Communes Générales" a été exprimée comme suit :

Bâtiment I	2.290/5000èmes
Bâtiment II	2.290/5000èmes
Parkings	420/5000èmes
TOTAL EGAL	5.000/5000èmes
- 12	*****

5.- Acquisitions par les co-propriétaires intervenant aux présentes -

Les lots numéros 147 et 117
dépendant du bâtiment 2, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 30 AVRIL 1982, volume 8259, numéro 23.

Suivant acte reçu par Me Jean-Luc FAVRE, Notaire suppléant à ANNEMASSE, le 21 OCTOBRE 1980.

Les lots 36, 9 et 171 dépendant du bâtiment 1, 1 rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 1er DECEMBRE 1981, volume 7651, numéro 18.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE le 18 OCTOBRE 1974

de la S.C.I. LES THUYAS
les lots numéros 140, 126 et 200

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 18 DECEMBRE 1974, volume 5447, numéro 29.

©AVOVENTES.FR

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNIEMASSE
le 28 MARS 1975

ont acquis de la S.C.I. LES THUYAS
les lots numéros 145, 116 et 205
dépendant du bâtiment II, 3 rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNÉCY, le 9 MAI 1975, volume 5586, numéro 12.

©AVOVENTES.FR

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, notaire à ANNIEMASSE
le 6 MAI 1974

ont acquis de la S.C.I. les THUYAS
les lots 154, 135 et 219
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNÉCY, le 2 JUILLET 1974, volume 5205, numéro 18.

©AVOVENTES.FR

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNIEMASSE
le 20 MAI 1974

ont acquis de la SCI LES THUYAS
les lots 137, 121 et 222
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNÉCY, le .

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNIEMASSE
le 20 MAI 1974

ont acquis de la SCI LES THUYAS
les lots 43, 15, 178, 57, 21 et 192
dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNÉCY, le 9 NOVEMBRE 1973, volume 4979, numéro 4

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
le 29 MARS 1974,

ont acquis de la SCI LES THUYAS
les lots 166, 123 et 236
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY le 24 AVRIL 1974, volume 5187, numéro 33.

Suivant acte reçu par Me Xavier FAVRE, Notaire soussigné, le 13 MARS 1986

les lots 49, 18 et 184
dépendant du bâtiment 1, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY le 16 AOÛT 1985, volume 9675, numéro 23.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à AINEMASSE le 18 AVRIL 1974

ont acquis de la SCI LES
THUYAS, les lots 146, 107 et 206
dépendant du Bâtiment 2, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 10 MAI 1974, volume 5205, numéro 3.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à AINEMASSE le 17 MARS 1973

ont acquis de la SCI LES THUYAS, les
lots numéros 58, 14 et 193
dépendant du bâtiment 1, 1 rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 10 AVRIL 1973, volume 4773, numéro 16.

Ladite dame est propriétaire des lots 136, 109 et 196 dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin pour les avoir recueillies dans

de laquelle elle était seule héritière, et ainsi qu'il résulte au surplus de l'attestation de propriété établie après ledit décès par Me Xavier FAVRE, Notaire à ANNEMASSE le 7 FEVRIER 1983 dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY le 10 MARS 1983, volume 8652, numéro 3.

Suivant acte reçu par Me Xavier FAVRE, Notaire soussigné le 22 FEVRIER 1982

Les lots 160, 132 et 225 dépendant du bâtiment II, 3 rue Jean Moulin. Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 27 AVRIL 1982, volume 8256, numéro 1

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE le 19 AVRIL 1974

ont acquis de la S.C.I. LES THUYAS les lots numéros 149, 118 et 209 dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 22 MAI 1974, volume 5219, numéro 25.

* Suivant acte reçu par Me Jean-Luc FAVRE, notaire suppléant à ANNEMASSE le 20 AOUT 1979

a acquis de la S.C.I. GAINID dont le siège est à TAININGES les lots 165 et 104 dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY le 15 OCTOBRE 1979, volume 7130, numéro 2

* Suivant acte reçu par Me Xavier FAVRE, Notaire soussigné, le 6 SEPTEMBRE 1988

a acquis de la S.C.I. LES THUYAS le lot numéro 230 (parking)

Une expédition dudit acte est actuellement en cours de publication au bureau des hypothèques d'ANNECY.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE et Me ACHARD, Notaire à REIGNIER

ont acquis de la S.C.I. LES THUYAS, les lots numéros 45, 16 et 180

dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 29 JANVIER 1975, volume 5486, numéro 13.

Suivant acte reçu par Me François ACHARD, Notaire à REIGNIER
le 27 DECEMBRE 1975

les lots numéros 40, 1 et 181
dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 21 JANVIER 1976, volume 5799 numéro 24.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à AINEMASSE
le 28 JUIN 1973

ont acquis de la SCI LES THUYAS
les lots numéros 00, 32 et 195
dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 6 SEPTEMBRE 1973, volume 4916, numéro 11.

dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques
d'ANNECY, le 28 JUILLET 1987, volume 10.678 numéro 6

Suivant acte reçu par Me François ACHARD, Notaire à REIGNIER
le 7 JUILLET 1987, les co propriétaires indivis des lots 39, 25 et
174 dépendant de l'immeuble Les Thuyas I, 1 rue Jean Moulin
ont cédé à titre de licitation, leurs droits à

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques
d'ANNECY, le 28 JUILLET 1987, volume 10678 numéro 7

©AVOVENTES.FR
Suivant acte reçu par Me Jean-Luc FAVRE, Notaire suppléant à ANNEMASSE le 27 SEPTEMBRE 1976

©AVOVENTES.FR
les lots numéros 152, 112 et 217
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 11 OCTOBRE 1976, volume 6018, numéro 48

©AVOVENTES.FR
Suivant acte reçu par Me Xavier FAVRE, Notaire soussigné le 6 AOUT 1984

©AVOVENTES.FR
les lots numéros 48, 34 et 183
dépendant du bâtiment I, 1 Rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY le 31 AOUT 1984, volume 9279, numéro 33.

©AVOVENTES.FR
Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE le 25 AOUT 1973

©AVOVENTES.FR
a acquis de la S.C.I. LES THUYAS
les lots numéros 38, 10 et 173
dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 10 OCTOBRE 1973, volume 4947, numéro 11

©AVOVENTES.FR
Suivant acte reçu par Me Jean-Luc FAVRE, Notaire suppléant à ANNEMASSE le 7 NOVEMBRE 1977

©AVOVENTES.FR
a acquis de la SCI GAINID, dont le siège est à ANNEMASSE
les lots numéros 69, 24 et 230
dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY le 5 DECEMBRE 1977, volume 6383, numéro 18.

Suivant acte reçu par Me Michel ANDRIER, Notaire associé à
ANNEMASSE. le 22 DECEMBRE 1986

les lots numéros 155 et 120
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypo-
thèques d'ANNECY, le 23 JANVIER 1987, volume 10.391, numéro 23.

Suivant acte reçu par Me Jean-Pierre BEAUMONT, Notaire asso-
cié à ANNEMASSE le 29 FÉVRIER et 3 MARS 1986

dépendant du bâtiment I, 1 Rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hy-
pothèques d'ANNECY, le 1er AVRIL 1986, volume 9973, numéro 18.

Suivant acte reçu par Me Xavier FAVRE, Notaire soussigné,
les 24 OCTOBRE et 6 NOVEMBRE 1985

les lots numéros 55, 20 et 190
dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothé-
ques d'ANNECY le 6 DECEMBRE 1985, volume 9814, numéro 4,
rectifié le 21 JANVIER 1986, volume 9876, numéro 13.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
le 21 JUIN 1974,

acquis de la SCI LES THUYAS
les lots numéros 164, 133 et 234
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothé-
ques d'ANNECY le 19 AOUT 1974, volume 5311, numéro 4.

Suivant acte reçu par Me Yves NONON, Notaire à ANNEMASSE
le 30 MAI 1986

les lots numéros 21, 22 et 18/
dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hy-
pothèques d'ANNECY le 21 JUILLET 1987, volume 1019, numéro 24.

Suivant acte reçu par Me Guy MUFFAT, Notaire associé à
SAINT-JEAN-D'ALPS, les 11 et 21 OCTOBRE 1980,
ont acquis de la SCI GAINID dont le siège
social est à TAININGES

les lots numéros 63 et 3
dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypo-
thèques d'ANNECY le 15 DECEMBRE 1980, volume 7671, numéro 9.

Suivant acte reçu par Me Xavier FAVRE, Notaire soussigné,
le 28 MARS 1984

les lots _____,
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hy-
pothèques d'ANNECY, le 16 MAI 1984, volume 9157, numéro 7

Suivant acte reçu par Me Xavier FAVRE, Notaire soussigné,
le 3 JUIN 1987

les lots numéros 105 et 113
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hy-
pothèques d'ANNECY, le 7 SEPTEMBRE 1987, volume 10734, nu-
méro 4, et le 4 JANVIER 1988, volume 10.928, numéro 22.

Suivant acte reçu par Me Xavier FAVRE, Notaire soussigné
le 6 SEPTEMBRE 1988

LES MARIÉS ont acquis de la S.C.I.
le lot numéro 218 (parking)

Une expédition dudit acte est actuellement en cours de
publication au bureau des hypothèques d'ANNECY.

Suivant acte reçu par Me Vincent PISSARD, Notaire à SAINT-
JULIEN-en-GENEVOIS les 27 JUIN et 4 JUILLET 1986

dépendant du bâtiment 1, 1 rue Jean MOULIN

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypo-
thèques d'ANNECY le 1er SEPTEMBRE 1986, volume 10.177, numéro 15.

Suivant acte reçu par Me Xavier FAVRE, Notaire soussigné,
le 9 SEPTEMBRE 1985

les lots numéros 70 et 28 dépendant du bâtiment 1, 1 rue Jean
Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypo-
thèques d'ANNECY, le 23 OCTOBRE 1985, volume 9755, numéro 22.

* Suivant acte reçu par le Notaire soussigné, le
20 SEPTEMBRE 1988. il a été régularisé un acte rectificatif
entre 1 aux termes
duquel acte il a été précisé que dans l'acte de vente
sus analysé, il a été omis dans la désignation le lot
numéro 231 soit un emplacement de parking portant le chiffre
2 au plan. Une expédition dudit acte est actuellement en
cours de publication au bureau des hypothèques d'ANNECY.

Suivant acte reçu par Me François ACHARD, Notaire à REIGNIER
le 17 MARS 1979

les lots numéros 40, 26 et 175
dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothé-
ques d'ANNECY, le 6 FEVRIER 1980, volume 7290, numéro 20.

Suivant acte reçu par Me Marcel GRILLET, Notaire associé à
LA ROCHE SUR FORON, le 12 NOVEMBRE 1985

les lots numéros 153, et 103
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypo-
thèques d'ANNECY, le 29 NOVEMBRE 1985, volume 9804, numéro 14.

Suivant acte reçu par Me Jean-Luc FAVRE, notaire suppléant
à ANNEMASSE le 10 MAI 1978

acquis de la SCI GAINID sus nommée
les lots numéros 159, 101
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothé-
ques d'ANNECY, le 5 JUIN 1978, volume 6564, numéro 3.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
le 7 FEVRIER 1975

ont acquis de la S.C.I. LES THUYAS
les lots numéros 158, 114, 223
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 19 MARS 1975, volume 5540, numéro 20.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEVASSE le 28 MARS 1974

ont acquis de la SCI LES THUYAS les lots numéros 100, 100 et 100 dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 24 AVRIL 1974, volume 5187, numéro 31

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEVASSE le 28 MARS 1974

ont acquis de la S.C.I. LES THUYAS les lots numéros 162, 130 et 232 dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 24 AVRIL 1974, volume 5187, numéro 32.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEVASSE le 10 AVRIL 1973.

ont acquis de la SCI LES THUYAS les lots numéros 68, 27 et 229 dépendant du Bâtiment I, 1 rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 18 MAI 1973, volume 4805, numéro 35

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEVASSE le 17 AVRIL 1974

ont acquis de la SCI LES THUYAS les lots numéros 139, 125 et 199 dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 10 MAI 1974, volume 5205, numéro 2.

Suivant acte reçu par Me Jean-Luc FAVRE, Notaire suppléant
à ANNEMASSE le 5 AVRIL 1979

ont été acquis de la SCI GAINIO dont
le siège est à TAININGES

les lots numéros 59 et 1
dépendant du Batiment 1, 1 rue Jean Moulin

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY le 1er JUIN 1979, volume 6969, numéro 3.

Suivant acte reçu par Me Yves MOMON, notaire à ANNEMASSE
le 15 SEPTEMBRE 1987

les lots numéros 37, 29 et 172 dépendant du
batiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau
des hypothèques d'ANNECY le 13 NOVEMBRE 1987, volume 1084
numéro 1 et le 17 MARS 1988, volume 11079 numéro 6.

Suivant acte reçu par Me Jean-Luc FAVRE, Notaire suppléant
à ANNEMASSE. le 24 NOVEMBRE 1978

ont été acquis de la SCI GAINIO
dont le siège social est à TAININGES

Les lots 65 et 4
dépendant du Batiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY le 5 JANVIER 1979, volume 6795, numéro 4.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
le 7 JUIN 1974

ont été acquis de la SCI LES THUYAS

les lots numéros 150, 108 et 210
dépendant du batiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 19 AOUT 1974, volume 5311, numéro 2.

Suivant acte reçu par Me Xavier FAVRE, Notaire soussigné
le 13 JANVIER 1988

les lots numéros 101, 102, 103 et 104
dépendant du Batiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 4 MARS 1988, volume 11.054
numéro 1.

• Suivant acte reçu par le Notaire soussigné
le 27 JUIN 1988,

les lots numéros 107, 107 et 237
dépendant du bâtiment II, 3 rue Jean Moulin.
Une expédition dudit acte est actuellement en
cours de publicité au bureau des hypothèques d'ANNÉCY

Suivant acte reçu par Me ACHARD, Notaire à REIGNIER
le 26 FEVRIER 1988,

les lots 156 - 113 et 221 dépendant du bâtiment
II, 3 rue Jean Moulin
Une expédition dudit acte a été publiée au bureau
des hypothèques d'ANNÉCY, le 19 AVRIL 1988, vol.11137, n°2

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEVASSE
le 13 JANVIER 1976

les lots numéros 151, 122 et 211
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.
Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypo-
thèques d'ANNÉCY, le 2 Février 1976, volume 5808, numéro 32.

Suivant acte reçu par Me Michel ANDRIER, Notaire associé à
ANNEMASSE le 2 NOVEMBRE 1982

les lots 34, 35 et 183
dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.
Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des
hypothèques d'ANNÉCY le 19 NOVEMBRE 1982, volume 8506, numéro 3.

©AVOVENTES.FR
 Suivant acte reçu par Me Jean-Luc FAVRE, Notaire suppléant
 à ANNEHASSE, le 17 JUN 1980

ont acquis de la SCI GAINID dont le
 siège est à TANINGES,

les lots numéros 169, et 124
 dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypo-
 théques d'ANNECY, le 4 AOÛT 1980, volume 7524, numéro 15.

©AVOVENTES.FR
 Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEHASSE
 le 27 MAY 1974

ont acquis de la SCI LES THUYAS
 les lots numéros 168, 127 et 238,
 dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypo-
 théques d'ANNECY le 2 JUILLET 1974, volume 5266, numéro 3.

©AVOVENTES.FR
 Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEHASSE
 le 14 MARS 1973

ont acquis de la SCI LES THUYAS
 les lots numéros 50, 8 et 185
 dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypo-
 théques d'ANNECY, le 10 AVRIL 1973, volume 4773, numéro 14.

10/11/73
 Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEHASSE
 le 4 AVRIL 1973

©AVOVENTES.FR
 Les lots numéros 62, 30 et 213
 dépendant du Bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypo-
 théques d'ANNECY, le 7 MAI 1973, volume 4795, numéro 36.

©AVOVENTES.FR
Suivent acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
le 3 JUILLET 1973.

©AVOVENTES.FR t acquis de la SCI LES THUYAS
les lots numéros 20, 21 et 22
dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypo-
thèques d'ANNECY, le 12 SEPTEMBRE 1973, volume 4919, numéro
52

Suivant acte reçu par Me Jean-Luc FAVRE, Notaire suppléant
à ANNEMASSE le 30 AVRIL 1980.

©AVOVENTES.FR nt acquis de la SCI GAINID dont
le siège est à ANNEMASSE

les lots numéros 53 et 19
dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypo-
thèques d'ANNECY, le 23 MAI 1980, volume 7427, numéro 4.

Suivent acte reçu par Me Xavier FAVRE, Notaire soussigné
le 26 SEPTEMBRE 1988

©AVOVENTES.FR : acquis de la SCI LES THUYAS
le lot numéro 100 (parking)

Une expédition dudit acte est actuellement en cours
de publication au bureau des hypothèques d'ANNECY.

©AVOVENTES.FR
©AVOVENTES.FR
sont propriétaires des lots numéros 137, 129, et 197 dépendant
du bâtiment 2, 3 rue Jean Moulin

©AVOVENTES.FR
©AVOVENTES.FR
ainsi qu'il résulte au surplus d'une attestation de propriété
établie par Me Yves NONON, notaire à ANNEMASSE le 6 NOVEMBRE 1985
dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques
d'ANNECY, le 26 DECEMBRE 1985, volume 9843, numéro 32.

©AVOVENTES.FR
Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
le 26 AVRIL 1974

©AVOVENTES.FR acquis de la SCI LES THUYAS
les lots numéros 1/0, 1/20 et 240
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hy-
pothèques d'ANNECY, le 26 JUIN 1974, volume 5258, numéro 112.

©AVOVENTES.FR SUIVANT acte reçu par 44 -
Me BEAUMONT, Notaire à ANNEMASSE le 29 AVRIL 1988,

les lots 141, 111 et 201 dépendant de
l'immeuble les Thuyas bâtiment 2, 3 rue Jean Moulin.
Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hy-
pothèques d'ANNECY le 5 JUILLET 1988, volume 11276, N° 7

~~Suivant acte reçu par Me Pierre DINGEON, Notaire associé à
CEY (Ain) le 25 JUIN 1986~~

~~les lots numéros 141, 111 et 201
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin
Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hy-
pothèques d'ANNECY le 4 AOÛT 1986, volume 10.136, numéro 18
(régularisation après rejet : formalité en date du 3 OCTOBRE 1986
volume 10.230, numéros)~~

©AVOVENTES.FR SUIVANT acte reçu par Me Jean-François GOJON, Notaire
associé à SAINT-JULIEN-en-GENEVOIS le 11 MARS 1988

les lots numéros 4/ et 1/
dépendant du bâtiment 1, 1 rue Jean Moulin.
Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des
hypothèques d'ANNECY, le 12 AVRIL 1988, volume 11.121
numéro 21.

©AVOVENTES.FR
 Suivant acte reçu par Me Jean-Luc FAVRE, Notaire suppléant
 à ANNEMASSE le 22 JANVIER 1976

©AVOVENTES.FR
 dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 20 FEVRIER 1976, volume 5830, numéro 6

©AVOVENTES.FR
 Suivant acte reçu par Me Jean-François BARRALIER, Notaire
 associé à ANNEMASSE le 7 FEVRIER 1986

©AVOVENTES.FR
 dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 6 MARS 1986, volume 9935, numéro 28.

©AVOVENTES.FR
 Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
 le 22 MARS 1973

©AVOVENTES.FR
 dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY le 10 AVRIL 1973, volume 4773, numéro 15.

©AVOVENTES.FR
 Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
 le 24 SEPTEMBRE 1973

©AVOVENTES.FR
 dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 9 NOVEMBRE 1973, volume 4979, numéro 6

©AVOVENTES.FR
 Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
 le 22 AOUT 1973

©AVOVENTES.FR
 Les lots numéros 64, 33 et 215
 dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 8 OCTOBRE 1973, volume 4944, numéro 3.

Suivent acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNIEMASSE
LE 2 OCTOBRE 1975

les lots numéros 142, 131 et 202
dépendant du bâtiment II, 3 Rue Jean Moulin
Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hy-
pothèques d'ANNECY, le 23 OCTOBRE 1975, volume 5728, numéro 16

Suivent acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNIEMASSE
le 29 MARS 1973,

dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.
Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hy-
pothèques d'ANNECY le 7 MAI 1973, volume 4795, numéro 37

©AVOVENTES.FR

L'attestation de propriété constatant la transmission des biens dépendant de ladite succession a été établie par Me LIAUZU sus nommée, le 28 MAI 1980, et une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNÉCY, le 17 FEVRIER 1981 volume 7744, numéro 11.

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE le 29 MARS 1973

©AVOVENTES.FR

dépendant du bâtiment I, 1 rue Jean Moulin.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNÉCY, le 7 MAI 1973, volume 4796, numéro 1.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
le 5 AVRIL 1973

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 11 MAI 1973, volume 4801, numéro 17.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
le 22 MAI 1973,

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 5 JUILLET 1973, volume 4859, numéro 18.

Par la SCI GAINID -

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
le 20 JUILLET 1972

et aux termes d'un acte contenant identification des locaux livrés par la SCI LES THUYAS au profit de la SCI GAINID il a été notamment attribué à la SCI GAINID le lot numéro 239 (parking)

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY, le 21 SEPTEMBRE 1972, volume 4570, numéro 25.

Suivant acte reçu par Me Pierre FAVRE, Notaire à ANNEMASSE
le 18 OCTOBRE 1973

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY le 18 DECEMBRE 1974, volume 5447, numéro 28.

Par la SCI LES THUYAS -

La SCI LES THUYAS est propriétaires des parkings représentés par les lots numéros 182, 194, 216, 207, 224, 233 et 214 pour les avoir fait édifier sur un terrain par elle acquis comme indiqué ci-dessus.

La réalité n'étant pas conforme à l'état descriptif de division - règlement de co propriété dont il a été question ci-dessus,

et ce, pour différentes raisons,

il a été décidé l'établissement d'un acte modificatif dudit état descriptif - règlement de co-propriété, et ce, afin d'être en conformité avec la réalité.

CECI EXPOSE, il est passé à l'établissement de l'acte modificatif objet des présentes.

ACTE MODIFICATIF

Pour l'établissement de l'acte modificatif objet des présentes, il est procédé ainsi qu'il suit :

- 1.- ~~ANNULATION des LOTS numéros 171 à 240 inclus~~
- 2.- ~~CREATION DE NOUVEAUX LOTS,~~
- 3.- TABLEAU RECAPITULATIF avec TABLE DE CORRESPONDANCE
- 4.- TABLEAU DE LA NOUVELLE AFFECTATION DES LOTS

1.- ANNULATION DES LOTS -

Sont purement et simplement annulés les lots numéros 171 à 240 inclus créés aux termes du règlement de co propriété - état descriptif de division du 24 AVRIL 1972 à savoir :

N° des lots	Situation	Désignation	en 420/5000e P.C. Générales
171	dans la cour	Eplacement parking N° 1	6/5000e
172	-	- - - 2	6/5000e
173	-	- - - 3	6/5000e
174	-	- - - 4	6/5000e
175	-	- - - 5	6/5000e
176	-	- - - 6	6/5000e
177	-	- - - 7	6/5000e
178	-	- - - 8	6/5000e
179	-	- - - 9	6/5000e
180	-	- - - 10	6/5000e
181	-	- - - 11	6/5000e
182	-	- - - 12	6/5000e
183	-	- - - 13	6/5000e
184	-	- - - 14	6/5000e
185	-	- - - 15	6/5000e
186	-	- - - 16	6/5000e
187	-	- - - 17	6/5000e
188	-	- - - 18	6/5000e
189	-	- - - 19	6/5000e
190	-	- - - 20	6/5000e
191	-	- - - 21	6/5000e
192	-	- - - 22	6/5000e
193	-	- - - 23	6/5000e
194	-	- - - 24	6/5000e
195	-	- - - 25	6/5000e

N° des lots	Situation	Désignation	P.C. Générale
196	dans la cour	Espace parking N° 26	6/5000e
197	-	-	6/5000e
198	-	-	6/5000e
199	-	-	6/5000e
200	-	-	6/5000e
201	-	-	6/5000e
202	-	-	6/5000e
203	-	-	6/5000e
204	-	-	6/5000e
205	-	-	6/5000e
206	-	-	6/5000e
207	-	-	6/5000e
208	-	-	6/5000e
209	-	-	6/5000e
210	-	-	6/5000e
211	-	-	6/5000e
212	-	-	6/5000e
213	-	-	6/5000e
214	-	-	6/5000e
215	-	-	6/5000e
216	-	-	6/5000e
217	-	-	6/5000e
218	-	-	6/5000e
219	-	-	6/5000e
220	-	-	6/5000e

N° des lots	Situation	Désignation	P.C. Générales
221	dans la cour	Emplacement parking N° 51	6/5000e
222	-	- 52	6/5000e
223	-	- 53	6/5000e
224	-	- 54	6/5000e
225	-	- 55	6/5000e
226	-	- 56	6/5000e
227	-	- 57	6/5000e
228	-	- 58	6/5000e
229	-	- 59	6/5000e
230	-	- 60	6/5000e
231	-	- 61	6/5000e
232	-	- 62	6/5000e
233	-	- 63	6/5000e
234	-	- 64	6/5000e
235	-	- 65	6/5000e
236	-	- 66	6/5000e
237	-	- 67	6/5000e
238	-	- 68	6/5000e
239	-	- 69	6/5000e
240	-	- 70	6/5000e
ENSEMBLE			420/5000e

2.- CREATION DE NOUVEAUX LOTS -

Sont formés les lots ci-après remplaçant ceux annulés :

DANS LA COURParties Communes
Générales
en 420/5/100 èmes**LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE
ET ONZE -**

- Un emplacement parking portant le chiffre 5 au plan auquel sont affectés	6/5/100 èmes
----------------------------------------------------------------------------------------	--------------

LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE DOUZE -

Un emplacement parking portant le chiffre 1 au plan auquel sont affectés	6/5/100 èmes
--------------------------------------------------------------------------------------	--------------

LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE TREIZE -

Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 58 au plan auquel sont affectés	6/5/100 èmes
--------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE -

Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 50 au plan auquel sont affectés	6/5/100 èmes
--------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE QUINZE -

Un emplacement parking portant le chiffre 4 au plan auquel sont affectés	6/5/100 èmes
--------------------------------------------------------------------------------------	--------------

LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE SEIZE -

Un emplacement parking portant le chiffre 14 au plan auquel sont affectés	6/5/100 èmes
---------------------------------------------------------------------------------------	--------------

A REPORTER	36/5/100 èmes
-------------------------	----------------------

REPORT		36/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT -</u>		
<i>18</i> au plan	Un emplacement parking portant le chiffre auquel sont affectés	6/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE DIX HUIT -</u>		
<i>91</i> au plan	Un emplacement parking portant le chiffre auquel sont affectés	6/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF -</u>		
<i>10</i> au plan	Un emplacement parking portant le chiffre auquel sont affectés	6/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT -</u>		
<i>Le</i> chiffre 48 au plan	Un garage pour voiture automobile portant auquel sont affectés	6/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT UN -</u>		
<i>Le</i> chiffre 56 au plan	Un garage pour voiture automobile portant auquel sont affectés	6/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT DEUX -</u>		
<i>A7</i> au plan	Un emplacement parking portant le chiffre auquel sont affectés	6/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS -</u>		
<i>chiffre</i> 57 au plan	Un garage pour voiture automobile portant le auquel sont affectés	6/5000 èmes
A REPORTER		78/5000 èmes

REPORT	78,5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 8 au plan	
auquel sont affectés	6,5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 53 au plan	
auquel sont affectés	6,5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT SIX -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 11 au plan	
auquel sont affectés	6,5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 12 au plan	
auquel sont affectés	6,5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 45 au plan	
auquel sont affectés	6,5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 46 au plan	
auquel sont affectés	6,5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT DIX -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 20 au plan	
auquel sont affectés	6,5000 èmes
A REPORTER	120,5000 èmes

REPORT	120/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 15 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 13 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 6 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 19 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT QUINZE -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 52 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 35 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 èmes
<u>LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 61 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 èmes
A REPORTER	162/5000 èmes

REPORT 162/5000 èmes

LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT -

Un garage pour voiture automobile portant le
chiffre 62 au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

LE LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF -

Un emplacement parking portant le chiffre 30
au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

LE LOT NUMERO TROIS CENT -

Un garage pour voiture automobile portant le
chiffre 00 au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

LE LOT NUMERO TROIS CENT UN -

Un emplacement parking portant le chiffre 31
au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

LE LOT NUMERO TROIS CENT DEUX -

Un garage pour voiture automobile portant le
chiffre 64 au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

LE LOT NUMERO TROIS CENT TROIS -

Un emplacement parking portant le chiffre 32
au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

LE LOT NUMERO TROIS CENT QUATRE -

Un garage pour voiture automobile portant le
chiffre 05 au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

A REPORTER 204/5000 èmes

R.B.

REPORT 204/5000 èmes

LE LOT NUMERO TROIS CENT CINQ -

Un emplacement parking portant le chiffre 28
au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

LE LOT NUMERO TROIS CENT SIX -

Un emplacement parking portant le chiffre
42 au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

LE LOT NUMERO TROIS CENT SEPT -

Un emplacement parking portant le chiffre 22
au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

LE LOT NUMERO TROIS CENT HUIT -

Un garage pour voiture automobile portant le
chiffre 59 au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

LE LOT NUMERO TROIS CENT NEUF -

Un emplacement parking portant le chiffre
43 au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

LE LOT NUMERO TROIS CENT DIX -

Un emplacement parking portant le chiffre
23 au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

LE LOT NUMERO TROIS CENT ONZE -

Un garage pour voiture automobile portant le
chiffre 60 au plan
auquel sont affectés 6/5000 èmes

A REPORTER 206/5000 èmes

REPORT 246/5000 ème

LE LOT NUMERO TROIS CENT DOUZE -

Un emplacement parking portant le chiffre 3 au
plan
auquel sont affectés 6/5000 ème

LE LOT NUMERO TROIS CENT TREIZE -

Un garage pour voiture automobile portant le
chiffre 48 au plan
auquel sont affectés 6/5000 ème

LE LOT NUMERO TROIS CENT QUATORZE -

Un emplacement parking portant le chiffre 16
au plan
auquel sont affectés 6/5000 ème

LE LOT NUMERO TROIS CENT QUINZE -

Un emplacement parking portant le chiffre
9 au plan
auquel sont affectés 6/5000 ème

LE LOT NUMERO TROIS CENT SEIZE -

Un emplacement parking portant le chiffre 7 au
plan
auquel sont affectés 6/5000 ème

LE LOT NUMERO TROIS CENT DIX SEPT -

Un emplacement parking portant le chiffre 26
au plan
auquel sont affectés 6/5000 ème

LE LOT NUMERO TROIS CENT DIX HUIT -

Un garage pour voiture automobile portant le
chiffre 63 au plan
auquel sont affectés 6/5000 ème

A REPORTER A 246/5000 ème

REPORT	288/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT DIX NEUF -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 67 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT VINGT -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 25 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT VINGT UN -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 27 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT VINGT DEUX -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 33 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT VINGT TROIS -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 30 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT VINGT QUATRE -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 44 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT VINGT CINQ -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 86 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
A REPORTER	<u>330/5000 àmes</u>

REPORT	330/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT VINGT SIX -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 34 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT VINGT SEPT -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 55 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT VINGT HUIT -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 47 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT VINGT NEUF -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 54 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 51 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE ET UN -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 2 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT QUARANTE -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 39 au plan auquel sont affectés	6/5000 àmes
A REPORTER	372/5000 àmes

REPORT	372/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE TROIS -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 24 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE QUATRE -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 37 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE CINQ -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 68 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE SIX, -</u>	
Un garage pour voiture automobile portant le chiffre 70 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE SEPT -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 36 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE HUIT -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 41 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 àmes
<u>LE LOT NUMERO TROIS CENT TRENTE NEUF -</u>	
Un emplacement parking portant le chiffre 29 au plan	
auquel sont affectés	6/5000 àmes
A REPORTER	414/5000 àmes

REPORT	414/5000 m ²
LE LOT NUMERO TROIS CENT QUARANTE -	
Un emplacement parking portant le chiffre 40 au plan surquel sont affectés	6/5000 m ²
TOTAL EGAL	420/5000 m²

3.- TABLEAU RECAPITULATIF AVEC TABLE DE CORRESPONDANCE -

Pour la bonne compréhension du tableau qui va suivre il est précisé ce qui suit à titre d'exemple :

5 Le lot numéro 271, soit un emplacement de parking, numéro 5 a été créé en remplacement de l'ancien lot numéro 171 qui donnait droit à l'emplacement de parking numéro 1

L'emplacement de parking numéro 5 quent à lui correspondait précédemment à l'ancien numéro 175.

N°	Situation	Désignation	P.C. Générales	Anciens lots
271	De la cour	Expl. Parking N° 5 (anc. lot 175)	6/5000 e	171 (empl.1) ✓
272	-	Expl. Parking N° 1 (anc. lot 171)	6/5000e	171 (empl. ✓ 2)
273	-	Garage N° 58 (anc. lot 228)	6/5000 e	173 (empl.3) ✓
274	-	Garage N° 50 (anc. lot 220)	6/5000 e	174 (empl.4) ✓
275	-	Expl. Parking N° 4 (anc. lot 174)	6/5000 e	175 (empl.5) ✓
276	-	Expl. Parking N° 14 (anc. lot 184)	6/5000 e	175 (empl.6) ✓
277	-	Expl. Parking N° 18 (anc. lot 188)	6/5000 e	177 (empl.7) ✓
278	-	Expl. Parking N° 21 (anc. lot 191)	6/5000 e	178 (empl.8) ✓
279	-	Expl. Parking N° 10 (anc. lot 180)	6/5000 e	179 (empl.9) ✓
280	-	Garage n° 48 (anc. lot 218)	6/5000 e	180 (empl.10) ✓
281	-	Garage n° 56 (anc. lot 226)	6/5000 e	181 (empl.11) ✓

Nos lots	Situation	Désignation	P.C. Générales	Anciens lots
282	De la cour	Empl. Parking N° 17 (ancien lot 187)	6/5000 e	182 (empl. 12)
283	-	Garage n° 57 (anc. lot 227)	6/5000 e	183 (empl. 13)
284	-	Empl. Parking N° 8 (ancien lot 178)	6/5000 e	184 (empl. 14)
285	-	Garage n° 53 (anc. lot 223)	6/5000 e	185 (empl. 15)
286	-	Empl. Parking N° 11 (ancien lot 181)	6/5000 e	186 (empl. 17)
287	-	Empl. Park. N° 12 (anc. lot 182)	6/5000 e	185 (empl. 16)
288	-	Garage n° 45 (anc. lot 215)	6/5000 e	188 (empl. 18)
289	-	Garage n° 46 (anc. lot 216)	6/5000 e	189 (empl. 19)
290	-	Empl. Parking N° 20 (anc. lot 190)	6/5000 e	190 (empl. 20)
291	-	Empl. Parking N° 15 (ancien lot 185)	6/5000 e	191 (empl. 21)
292	-	Empl. Parking N° 13 (ancien lot 183)	6/5000 e	192 (empl. 22)

N° lots	Situation	Désignation	P.C. Générales	Anciens lots
293	De la cour	Eapl. Parking N° 8 (ancien lot 176)	6/5000 e	183 (empl.23) ✓
294	-	Eapl. Parking N° 19 (ancien lot 180)	6/5000 e	184 (empl.22) ✓
295	-	Garage n° 52 (ancien lot 222)	6/5000 e	186 (empl.25) ✓
296	-	Eapl. Parking N° 35 (ancien lot 205)	6/5000 e	186 (empl.26) ✓
297	-	Garage n° 51 (ancien lot 231)	6/5000 e	187 (empl.27) ✓
298	-	Garage n° 62 (ancien lot 232)	6/5000 e	188 (empl.28) ✓
299	-	Eapl. Parking n°38 (ancien lot 208)	6/5000 e	188 (empl.29) ✓
300	-	Garage n° 69 (anc. lot 239)	6/5000 e	188 (empl.30) ✓
301	-	Eapl. Parking n° 31 (anc. lot 201)	6/5000 e	188 (empl.31) ✓
302	-	Garage n° 64 (anc. lot 234)	6/5000 e	188 (empl.32) ✓

Nos lots	Situation	Désignation	P.C. Générales	Anciens lots
303	De la cour	Empl. Parking n° 32 (anc. lot 202)	6/5000 e	213 (empl. 33)
304	-	Garage n° 85 (anc. lot 236)	6/5000 e	214 (empl. 34)
305	-	Empl. Parking n° 28 (anc. lot 198)	6/5000 e	215 (empl. 35)
306	-	Empl. Parking n° 42 (anc. lot 212)	6/5000 e	216 (empl. 36)
307	-	Empl. Parking n° 22 (anc. lot 192)	6/5000 e	217 (empl. 37)
308	-	Garage n° 59 (anc. lot 228)	6/5000 e	218 (empl. 38)
309	-	Empl. Parking n° 43 (anc. lot 213)	6/5000 e	219 (empl. 39)
310	-	Empl. Parking n° 23 (anc. lot 193)	6/5000 e	210 (empl. 40)
311	-	Garage n° 60 (anc. lot 230)	6/5000 e	211 (empl. 41)
312	-	Empl. Parking n° 3 (anc. lot 173)	6/5000 e	212 (empl. 42)

J.P.

Nos lots	Situation	Désignation	P.C. Générale	Anciens lots
313	De la cour	Garage n° 48 (anc. lot 219)	6/5000 e	223 (empl.43) x
314	-	Empl. Parking n° 28 (anc. lot 186)	6/5000 e ³⁶⁸	214 (empl.44)
315	-	Empl. Parking n° 9 (anc. lot 179)	6/5000 e	215 (empl.45) b
316	-	Empl. Parking n° 7 (anc. lot 177)	6/5000 e ³⁶²	218 (empl.46)
317	-	Empl. Parking n° 26 (anc. lot 196)	6/5000 e	217 (empl.47) x
318	-	Garage n° 63 (anc. lot 233)	6/5000 e	218 (empl.48) x
319	-	Garage n° 67 (anc. lot 237)	6/5000 e	219 (empl.49) x
320	-	Empl. Parking n° 25 (anc. lot 185)	6/5000 e	220 (empl.50) x
321	-	Empl. Parking n° 27 (anc. lot 187)	6/5000 e	221 (empl.51) x
322	-	Empl. Parking n° 33 (anc. lot 200)	6/5000 e	222 (empl.52) b

Nos lots	Situation	Désignation	P.C. Générales	Anciens lots
323	De la cour	Empl. Parking n° 30 (anc. lot 200)	6/5000 •	221 (empl. 53)
324	-	Empl. Parking n° 44 (anc. lot 214)	6/5000 •	224 (empl. 54)
325	-	Garage n° 66 (anc. lot 236)	6/5000 •	225 (empl. 55)
326	-	Empl. Parking n° 34 (anc. lot 204)	6/5000 •	226 (empl. 56)
327	-	Garage n° 55 (anc. lot 225)	6/5000 •	227 (empl. 57)
328	-	Garage n° 47 (anc. lot 217)	6/5000 •	228 (empl. 58)
329	-	Garage n° 54 (anc. lot 224)	6/5000 •	229 (empl. 59)
330	-	Garage n° 51 (anc. lot 221)	6/5000 •	230 (empl. 60)
331	-	Empl. Parking n° 2 (anc. lot 172)	6/5000 •	231 (empl. 61)
332	-	Empl. Parking n° 38 (anc. lot 209)	6/5000 •	232 (empl. 62)
333	-	Empl. Parking n° 24 (anc. lot 194)	6/5000 •	233 (empl. 63)

Sup

Sup

Noe lots	Situation	Désignation	P.C. Générales	Anciens lots
334	De la cour	Empl. Parking N° 37 (anc. lot 207)	6/5000 e	234 (empl. 64)
335	-	Garage n°68 (anc. lot 238)	6/5000 e	235 (empl. 65)
336	-	Garage n°70 (anc. lot 240)	6/5000 e	236 (empl. 66)
337	-	Empl. Parking N°36 (anc. lot 208)	6/5000 e	237 (empl. 67)
338	-	Empl. Parking n° 41 (anc. lot 211)	6/5000 e	238 (empl. 68)
339	-	Empl. Parking n° 29 (anc. lot 189)	6/5000 e	239 (empl. 69)
340	-	Empl. Parking n° 40 (anc. lot 210)	6/5000 e	240 (empl. 70)
ENSEMBLE ...			420/5000 e	

4. - TABLEAU D'AFFECTATION DES PARKINGS -

171			
172			
173			
174			
175			
176			
177			
178			
179			
180			
181			
182			
183			
184			
185			
187			
186			
188			

271	De la cour	Emplacement parking n° 5
272	De la cour	Emplacement parking n° 1
273	De la cour	Gare n° 58
274	De la cour	Gare n° 50
275	De la cour	Emplacement parking n° 4
276	De la cour	Emplacement parking n° 14
277	De la cour	Emplacement parking n° 18
278	De la cour	Emplacement parking n° 21
279	De la cour	Emplacement parking n° 10
280	De la cour	Gare n° 48
281	De la cour	Gare n° 56
282	De la cour	Emplacement parking n° 17
283	De la cour	Gare n° 57
284	De la cour	Emplacement parking n° 8
285	De la cour	Gare n° 53
286	De la cour	Emplacement parking n° 11
287	De la cour	Emplacement parking n° 12
288	De la cour	Gare n° 45

des enclaves
lots

appartenance

©AVOVENTES.FR

N° des lots attribués en remplacement des anciens lots	Situation	Désignation	Nom des propriétaires et anciens numéros de lots leur appartenant
288	De la cour	Garage n° 48	189
289	De la cour	Emplacement parking n° 20	190
291	De la cour	Emplacement parking n° 15	191
292	De la cour	Emplacement parking n° 13	192
293	De la cour	Emplacement parking n° 6	193
294	De la cour	Emplacement parking n° 19	194
295	De la cour	Garage n° 52	195
296	De la cour	Emplacement parking n° 35	196
297	De la cour	Garage n° 61	197
298	De la cour	Garage n° 62	198
299	De la cour	Emplacement parking n° 36	199
300	De la cour	Garage n° 69	200
301	De la cour	Emplacement parking n° 31	201
302	De la cour	Garage n° 64	202
303	De la cour	Emplacement parking n° 32	203
304	De la cour	Garage n° 65	204
305	De la cour	Emplacement parking n° 29	205
306	De la cour	Emplacement parking n° 42	206
307	De la cour	Emplacement parking n° 22	207

lots

308	De la cour	Garage n° 50	208
309	De la cour	Emplacement parking n° 43	209
310	De la cour	Emplacement parking n° 23	210
311	De la cour	Garage n° 60	211
312	De la cour	Emplacement parking n° 3	212
313	De la cour	Garage n° 49	213
314	De la cour	Emplacement parking n° 16	214
315	De la cour	Emplacement parking n° 9	215
316	De la cour	Emplacement parking n° 7	216
317	De la cour	Emplacement parking n° 26	217
318	De la cour	Garage n° 63	218
319	De la cour	Garage n° 67	219
320	De la cour	Emplacement parking n° 25	220
321	De la cour	Emplacement parking n° 27	221
322	De la cour	Emplacement parking n° 33	222
323	De la cour	Emplacement parking n° 30	223
324	De la cour	Emplacement parking n° 44	224

© AVOVENTES.FR

N° des lots attribués en remplacement des anciens lots	Situation	Désignation	Nom des propriétaires et anciens numéros de lots leur appartenant
325	De le cour	Garage n° 66	225 -
326	De le cour	Emplacement parking n° 34	226 -
327	De le cour	Garage n° 55	227 -
328	De le cour	Garage n° 47	228 -
329	De le cour	Garage n° 54	229 -
330	De le cour	Garage n° 51	230 -
331	De le cour	Emplacement parking n° 2	231 -
332	De le cour	Emplacement parking n° 39	232 -
333	De le cour	Emplacement parking n° 24	233 -
334	De le cour	Emplacement parking n° 37	234 -
335	De le cour	Garage n° 68	235 -
336	De le cour	Garage n° 70	236 -
337	De le cour	Emplacement parking n° 36	237 -
338	De le cour	Emplacement parking n° 41	238 -
339	De le cour	Emplacement parking n° 29	239 -
340	De le cour	Emplacement parking n° 40	240 -

PRECISION SPECIALE

Les co-propriétaires conviennent, d'un commun accord entre eux, que les charges de co propriété relatives aux emplacements de parkings et aux garages dont il vient d'être question ci-dessus, seront réparties de la manière suivante :

CHARGES PARKINGS ET GARAGES -

Il s'agit des charges communes aux parkings et aux garages comme, par exemple, l'éclairage extérieur, l'entretien des parties communes etc. Elles seront réparties au prorata du total des millièmes parkings et garages.

Soit pour un parking : 1/70 ème des parties communes spéciales garages et parkings

Soit pour un garage : 1/70 ème des parties communes spéciales parkings et garages

CHARGES PARKINGS -

Il s'agit des charges propres aux seuls emplacements de parking, comme, par exemple, le traçage des parkings, l'entretien des emplacements privatifs, etc. Elles seront réparties au prorata du total des millièmes parkings:

Soit pour un parking : 1/44 ème des parties communes spéciales parkings

CHARGES GARAGES -

Il s'agit des charges propres aux seuls garages comme, par exemple, l'assurance du bâtiment, l'entretien de la toiture etc. Elles seront réparties au prorata du total des millièmes garages

Soit pour un garage : 1/26 ème des parties communes spéciales garages.

PLANS

Demeurera ci-joint et annexé après mention, un plan assés concernant les parkings et garages

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée au bureau des hypothèques d'ANNECY par les soins du notaire soussigné.

Pour la perception du salaire de Monsieur le Conservateur, chaque lot est estimé à la somme de 500 Francs soit une valeur totale de 35.000 Francs

POUVOIRS

Tous pouvoirs nécessaires pour produire au conservateur des hypothèques compétent, les justifications qu'il pourrait réclamer et pour signer les actes complémentaires ou rectificatifs qu'il serait éventuellement utile d'établir sont consentis à

© AVOVENTES.FR

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile à ANNEMASSE au siège sus indiqué de la S.C.P.

SEIZE PAGES -**CONT ACTE établi sur SOIXANTE**

Fait et passé à ANNEMASSE
Au siège sus indiqué de la S.C.P. titulaire de l'Office
Notarial

Les jour, mois et an susdits
Et après lecture faite, les comparants ont signé avec
le Notaire.-

Suivent à la minute, les signatures.

Renvoi page 12 :

©AVOVENTES.FR

**LE SOUSSIGNE Me X.FAVRE, notaire associé
de la société civile professionnelle dénommée
"X.FAVRE ET C.LIAUZU, notaires associés" titulaire
d'un office notarial à ANNEMASSE (Haute-Savoie)**

**CERTIFIE la présente copie exactement
collationnée et conforme à la minute et à l'expédition
destinée à recevoir la mention de publication
foncière.**

**Et approuve six chiffres nuls, un renvoi, treize blancs
bâtonnés, une lettre nulle, dix huit mots nuls, soixante sept lignes
rayées nulles,**

**Il certifie en outre que l'identité complète
des parties telle qu'elle est indiquée en tête des
présentes à la suite de leur nom lui a été régulièrement
justifiée. notamment en ce qui concerne :**

©AVOVENTES.FR

**A ANNEMASSE,
Le 04 aout 1989**



